

DELIBERATION N°D2023_37 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 13 juillet 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE Carlos RUBIO, André VUACHET et Miguel MARTINS.

Absents excusés : Mmes Fabienne BINET (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE) Fabienne M'TANIOS (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT) et Volcy LEROUGE ; M. Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Benoît CURT (pouvoir donné à M. André VUACHET) ; Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Miguel MARTINS) et Mathieu BEHAGHEL.

Date de convocation : 07 juillet 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Annie TISSOT
a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation du Maire pour la signature de contrats de travail – rentrée scolaire 2023 - 2024

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2023/2024, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer des contrats de travail (renouvellements et remplacements d'agents suite à départs) pour les postes suivants, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Un poste d'Atsem (31/35^{ème}) ;
- Un poste d'Atsem (28/35^{ème}),
- Deux postes d'agent d'animation et d'entretien - (17.30/35^{ème} et 12.20/35^{ème}),
- Deux postes d'agent d'animation (6.90/35^{ème} et 7.50/35^{ème}).

ainsi que les contrats pour tout poste en cas de modification d'organisation d'ici la rentrée scolaire liée notamment à la défection d'un agent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer, pour la rentrée scolaire 2023-2024 les contrats de travail décrits ci-dessus ;
- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer d'éventuels autres contrats de travail en cas de changement d'organisation lié notamment à la défection d'un agent.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Annie TISSOT



21 JUIL. 2023

Acte certifié exécutoire le : 21 JUIL. 2023
Télétransmis en préfecture le : 21 JUIL. 2023
Mis en ligne le :

21 JUIL. 2023

DELIBERATION N°D2023_38 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 13 juillet 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE Carlos RUBIO, André VUACHET et Miguel MARTINS.

Absents excusés : Mmes Fabienne BINET (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE) et Fabienne M'TANIOS (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT); M. Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Benoît CURT (pouvoir donné à M. André VUACHET); Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Miguel MARTINS) et Mathieu BEHAGHEL.

Date de convocation : 07 juillet 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13 + 5 pouvoirs

Madame Annie TISSOT
a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Modification des tarifs restaurant scolaire/accueil périscolaire

La commission scolaire propose une augmentation des tarifs de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire, applicable à la rentrée de septembre 2023.

Il est proposé également que le tarif des repas adultes et des repas enfants avec PAI, ainsi que les tarifs de pénalité de retard, soient maintenus.

A compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs seraient modifiés comme suit :

Quotient familial	ACCUEIL PERISCOLAIRE		RESTAURANT SCOLAIRE
	Matin (forfait)	Soir (à la ½ h)	
Tranche 1 0 - 620 €	1,70 €	1,40 €	4,40 €
Tranche 2 621 - 750 €	1,90 €	1,50 €	5,00 €
Tranche 3 751 - 1200 €	1,95 €	1,55 €	5,50 €
Tranche 4 1201 - 1800 €	2,10 €	1,60 €	5,80 €
Tranche 5 >= 1801 €	2,35 €	1,70 €	6,10 €
Tarif extérieur			8,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

➤ **ACCEPTE**, à l'unanimité, à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire exposés ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Annie TISSOT

Acte certifié exécutoire le 21 JUIL. 2023
Télétransmis en préfecture le 21 JUIL. 2023
Mis en ligne le 21 JUIL. 2023



DELIBERATION N°D2023_39 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 13 juillet 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE Carlos RUBIO, André VUACHET et Miguel MARTINS.

Absents excusés : Mmes Fabienne BINET (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE) et Fabienne M'TANIOS (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT) ; M. Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Benoît CURT (pouvoir donné à M. André VUACHET) ; Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Miguel MARTINS) et Mathieu BEHAGHEL.

Date de convocation : 07 juillet 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13 + 5 pouvoirs

Madame Annie TISSOT
a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Modification du règlement intérieur restaurant scolaire et accueil périscolaire

Suite à une mise à jour du règlement intérieur du service périscolaire (restaurant scolaire et accueil périscolaire), un nouveau document est proposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

➤ **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, le règlement intérieur du service périscolaire ci-joint.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Annie TISSOT



Acte certifié exécutoire le : 21 JUIL. 2023
Télétransmis en préfecture le : 21 JUIL. 2023
Mis en ligne le : 21 JUIL. 2023